



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

La rentrée scolaire vient à peine d'avoir lieu que notre commune est endeuillée par le décès, à 81 ans, de l'un de ses plus illustres serviteurs en la personne de Maurice Berton, maire de Mey de 1985 à 2001.

Tous ceux qui l'ont connu se souviennent de sa discrétion, de sa bonne humeur et de l'enthousiasme avec lequel il a réussi à moderniser notre village en lui faisant bénéficier des nombreuses opportunités qu'il ne fallait pas manquer en cette fin du 20ème siècle. C'était un homme à la fois exigeant et empreint d'une très grande générosité.

Je tiens à remercier ses amis les plus proches pour avoir rédigé ce « Merci à toi Maurice » distribué dans les boites aux lettres en hommage à cet ancien maire aimé de tous. J'ai eu aussi l'occasion de l'apprécier, notamment lorsqu'il m'a accueilli, en maire et voisin, alors que j'emménageais à Mey, il y a exactement 23 ans. Ce fut ensuite avec plaisir que j'acceptais, à sa demande, de faire partie de sa liste électorale pour l'accompagner en tant que conseiller municipal jusqu'en 2001.



Photo reprise de l'hommage « Merci à toi Maurice »

Depuis, la situation est devenue malheureusement beaucoup plus complexe. La crise financière de 2008 n'a pas encore fini de nous faire sentir ses répercussions et d'autres mauvaises nouvelles pour toutes les communes en général, mais plus particulièrement pour Mey, s'amoncellent.

Le Conseil Départemental (qui remplace donc le Conseil Général) en tant que pourvoyeur de subventions aux communes va strictement les limiter à 50% maximum du coût de chaque projet envisagé (en prenant en compte toutes les autres subventions), tout en limitant à trois au plus le nombre de projets subventionnés par commune.

Une baisse de 30% de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) que nous donne l'état est programmé sur trois ans. Ainsi, alors que nous venons d'évoquer les importantes réalisations effectuées pour Mey à une époque où cela a été possible sans augmentation sensible des impôts, aujourd'hui, sans développer aucun projet ou effectuer la moindre réalisation, un calcul simple montre que, si on veut simplement compenser la diminution de nos recettes de la part de l'état par une augmentation des impôts, c'est à une augmentation très importante à laquelle il faudrait procéder.

Nous pouvons aussi chercher à augmenter d'autres recettes mais la seule recette sur laquelle nous pouvons agir immédiatement est ... la location de la salle communale, et encore faut-il des clients ! Plus sérieusement, nous pouvons, à terme, espérer accueillir de nouveaux habitants, c'est pourquoi nous avons déjà pris la décision d'ouvrir la zone à urbaniser (2AU) de notre PLU.

Par contre, les communes où nous scolarisons nos enfants, peuvent légitimement, quant à elles, augmenter leurs tarifs scolaires et périscolaires, ce qui augmente encore nos charges communales, sans parler des nouvelles charges pour les familles concernées ! Les premières augmentations que nous avons déjà pu constater sont de 51% pour la part communale jusqu'à 300 % pour l'accueil du périscolaire pour les familles !

L'état lui-même n'hésite pas à augmenter nos charges et nos obligations, ainsi nous aurions même dû, au 1er janvier 2015, mettre en conformité l'accessibilité de notre Mairie aux personnes handicapées. Inutile de vous dire que j'ai pu invoquer l'insuffisance financière de la commune pour demander un report de délai, mais ce n'est que partie remise ! Nous sommes donc sous le régime de la double peine : diminution des recettes, augmentation des dépenses. En annonçant des diminutions de l'impôt direct, le gouvernement se réserve donc le beau rôle et laisse aux maires le soin d'annoncer une inévitable augmentation des impôts locaux, d'où leur mécontentement aussi général que compréhensible. Une augmentation des recettes fiscales est d'ailleurs le conseil qui résulte de l'analyse financière de la commune de Mey par notre chère administration fiscale que je cite : compte tenu « du potentiel fiscal » de ses habitants, « la commune a encore des marges de manœuvres » ! Bien entendu, les conseillers ne sont pas les payeurs !

Il y a bien une autre solution dont tout le monde parle et que chacun connaît bien : faire des économies, même si ce n'est pas notre gouvernement qui nous donne l'exemple ! En ce qui concerne Mey, la commune n'a pratiquement plus aucune marge de manœuvre. Jugez vous-mêmes : nous avons dépensé en investissement 1777 € en 2014.

Notre commune est l'une des rares que je connaisse à avoir déjà économisé pendant deux ans la totalité des indemnités qu'elle aurait pu légitimement verser à ses élus. Et nous pourrions aller encore plus loin dans ce domaine en réduisant le temps de travail de nos employés municipaux, mais je m'y refuse catégoriquement car ce serait à la fois diminuer le service public à la population et toucher à l'emploi de personnes qui n'ont pas à subir la mauvaise gestion d'un ancien maire ou les mauvaises orientations d'un gouvernement.

La seule économie sensible que nous pouvons faire rapidement avec un retour sur investissement qui nous le permette est une réduction de notre facture d'éclairage public, je vous propose donc une réunion publique d'information sur ce sujet qui nous concerne tous :

Le mercredi 14 octobre 2015 à 19h30 dans la salle communale

Réunion d'information sur l'extinction nocturne de l'éclairage public

En présence de la gendarmerie de Vigy et de l'association ANPCEN « Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes »

Le conseil municipal en bref...

Le conseil municipal a accepté un chèque de 262.50 € remis par le comité jumelage et correspondant au bénéfice fait à l'occasion de la vente de crêpes lors de la fête de Gisingen le 15 août 2015.

Il a également longuement débattu sur la possibilité de vendre le fort Champagne. En conclusion, il a été décidé de déposer une annonce pour le proposer à la vente.